

## CGU du logiciel CHAINTRUST

### ENTRE LES SOUSSIGNES,

Chaintrust, SAS au capital de 3000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés 812 869 675

Ci-après dénommée « Chaintrust »,

D'une part,

### ET

Vous-même, votre société

Ci-après dénommée «le Client»,

D'autre part.

Désignées ensemble les « Parties » et individuellement la « Partie ».

### PREAMBULE

Chaintrust, société de service en ingénierie informatique, fournit le logiciel suivant «Chaintrust» d'automatisation de la saisie comptable via l'adresse [www.chaintrust.io](http://www.chaintrust.io) (ci-après dénommé le « Logiciel »). Le Logiciel est uniquement disponible en mode service. Chaintrust reste joignable pour toute demande ou réclamation relative au fonctionnement du Logiciel grâce au formulaire de contact figurant sur le site du Logiciel ou, au choix du Client, à l'adresse suivante : [mike@chaintrust.io](mailto:mike@chaintrust.io)

Le directeur de la publication est M. Mikael GANDON.

Le Client, professionnel averti, après s'être dûment informé et avoir pris tous les renseignements qu'il estimait nécessaires pour s'assurer de la faisabilité de son projet, selon son appréciation réfléchie de sa problématique, désire bénéficier du service proposé par Chaintrust.

## ARTICLE 1 - OBJET

Chaintrust met le Logiciel à disposition du Client, via le site internet [www.chaintrust.io](http://www.chaintrust.io) (ci-après le « Site internet»). Le Logiciel est mis à disposition à titre gratuit ou payant selon le choix du Client. Les spécifications du Logiciel sont décrites sur le Site internet, lesquelles ont été lues et acceptées par le Client.

## ARTICLE 2 - DUREE

Le présent contrat entre en vigueur à sa date d'acceptation par le Client et est conclu sans limitation de durée. Il pourra y être mis un terme par l'une ou l'autre des Parties selon les modalités de l'article « Résiliation »

## ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARTIES

### 3.1 – Obligations de Chaintrust

Chaintrust est tenu auprès du Client, au titre d'une obligation de moyen, de maintenir l'accès du Logiciel via le Site internet à partir de tout terminal informatique sous Mac OS X v10.5 ou ultérieur ou sous Windows 10 version 10.0.17763.404 ou ultérieur et d'une connexion internet supérieure à 5 MBS.

Chaintrust s'engage par ailleurs, au titre d'une obligation de moyen, à assurer la confidentialité des données que le Client transmettra au Logiciel via le Site internet. Chaintrust est tenu, au même titre, de conserver l'intégrité des données déposées par le Client sur le Logiciel via le Site internet. Le Client reconnaît que le Logiciel étant exploité sur une plateforme mutualisée.

A ce titre Chaintrust fera ses meilleurs efforts afin de maintenir l'exploitation du serveur à un niveau permettant une utilisation normale du Logiciel par le Client. Toutefois, en cas de surcharge de la plateforme rendant impossible l'utilisation du Logiciel, la responsabilité de Chaintrust ne pourrait être engagée.

### 3.2 – Obligations du Client

Le Logiciel n'étant accessible que via le Site internet, Chaintrust remettra un mot de passe et un identifiant (ci-après les « Identifiants ») au Client. Ces Identifiants sont remis après acceptation du Contrat par le Client. Le Client est seul responsable de toutes conséquences découlant notamment de l'usage qu'il fait des Identifiants, de la perte de ces derniers ou de leur usage par un tiers. La responsabilité de Chaintrust ne pourra être engagée de ce fait. Le Client reste seul responsable du choix du terminal se connectant au Logiciel et au Site Internet et reconnaît avoir pris connaissance des spécificités

techniques du terminal requises pour faire fonctionner le Logiciel. En cas de dysfonctionnement du terminal, notamment en cas de dysfonctionnement lié directement ou indirectement à l'utilisation du Logiciel, Chaintrust ne pourra voir sa responsabilité engagée. Le Client est tenu de payer les données traitées au titre de l'utilisation du Logiciel.

Le Client s'engage à ne pas être un concurrent direct de Chaintrust et à ne pas développer de logiciels ou de services concurrents de Chaintrust, sauf consentement écrit et préalable donné par Chaintrust.

Le Client accepte de se conformer (et se porte fort d'assurer la conformité des Utilisateurs finaux) aux règles d'administration, de sécurité et de confidentialité suivantes :

- Il est interdit de se connecter au Service sous une fausse identité ou avec le compte d'un tiers ;
- Il est interdit de créer des comptes d'utilisateurs par des moyens automatisés, sous des prétextes fallacieux ou par des moyens frauduleux ;
- Il est interdit d'effectuer des modifications, des adaptations, des traductions ou de l'ingénierie inverse sur une partie quelconque du Service ou du Logiciel ;
- Il est interdit d'utiliser le Service afin d'opérer un partage illégal de fichiers ;
- Il est interdit de transmettre au Service tout contenu à caractère pornographique, incitant à la haine ou à la violence, ou qui présente des documents, des produits ou des services qui enfreignent le droit pénal, les autres lois en vigueur ou les droits de tiers, ou incitent à adopter un comportement qui irait à l'encontre du droit pénal, des autres lois en vigueur ou des droits des tiers ;
- Le Client est tenu de notifier Chaintrust sans délai de toute violation du système de sécurité du Service, y compris, sans s'y limiter, en cas d'utilisation non autorisée de son mot de passe ou compte ;
- Le Client doit, dans la mesure des lois applicables, prévenir Chaintrust s'il reçoit une citation à comparaître ou toute autre demande d'information juridique qui implique des informations provenant du Service ou de Chaintrust ;

## ARTICLE 4 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chaintrust reconnaît détenir ou avoir obtenu tous les droits nécessaires liés à l'exploitation et à la commercialisation du Logiciel et du Site internet. Tous les éléments composant le Logiciel et le Site internet y compris (non limitativement) les codes sources, codes objets et leur documentation associée, restent la propriété de Chaintrust. Le Client ne dispose que d'un droit d'utilisation du Logiciel, uniquement sur le Site internet, pour le territoire français et uniquement pour la durée du Contrat. Le droit d'utilisation ici concédé est non cessible et non transmissible. Le Client n'acquiert aucun droit sur les matériels, logiciels, données ou documents détenus par Chaintrust.

Chaintrust assurera la défense du Client contre toute action de la part d'un tiers revendiquant un droit de propriété intellectuelle, ou se fondant sur une demande en concurrence déloyale ou en parasitisme, concernant le Logiciel (hors logiciels libres) et utilisé par le Client. Les obligations de Chaintrust sont soumises à l'ensemble des conditions suivantes :

- le Client avisera Chaintrust immédiatement et par écrit de l'existence de l'allégation ou réclamation, et communiquera à Chaintrust tous les renseignements à sa disposition relatifs à cette allégation ou réclamation,
- Chaintrust aura seul la direction de la défense et de toute négociation en vue d'une transaction,
- pour autant, le Client coopèrera totalement avec Chaintrust en tout ce qui concerne le règlement de l'allégation ou réclamation,

Si l'allégation ou réclamation en contrefaçon ou concurrence déloyale ou parasitisme a été reconnue fondée par les tribunaux ou si Chaintrust estime, au vu des éléments objectifs dont il dispose, qu'elle est susceptible de l'être, le Client s'engage à accepter que Chaintrust, à son choix :

- obtienne pour le Client le droit de continuer à utiliser le Logiciel,
- ou remplace le Logiciel par un logiciel ou progiciel équivalent non contrefaisant,
- ou modifie le Logiciel de façon à ce qu'il cesse d'être contrefaisant.

Toutefois les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque l'allégation ou réclamation est relative à une utilisation du Logiciel par le Client non conforme aux conditions du Contrat.

## ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES

Le Client a le choix entre la formule payantes ou l'Option Gratuit qui est accessible sans frais pour le Client, à l'exclusion des coûts générés chez ce dernier par l'usage de sa connexion internet.

### 5.1 – Option Payante

Cette option ouvrent l'accès au Client aux fonctionnalités suivantes :

- Ajout des pièces comptables
- Consulter l'état des pièces comptables
- Export des données

Les conditions financières de cette option est calculée sur la base d'un prix fixe, en fonction du nombre de factures choisis par le Client **via la fiche tarifaire jointe au présent contrat.**

## 5.2 – Option Gratuit

L'Option Gratuit ouvre l'accès au Client aux fonctionnalités suivantes :

- Ajout des pièces comptables pour **cinquante (50)** factures
- Consulter l'état des pièces comptables
- Export des données

Le passage à l'Option Gratuit peut se faire à la conclusion du Contrat.

## 5.3 – Facturation

Chaintrust établit des factures globales mensuelles, récapitulant pour l'Option Payante le nombre de factures traitées ainsi que le coût mensuel de ces factures.

Les factures détaillant l'utilisation des services sont disponibles par le mail renseigné lors de l'inscription ou dans l'Espace Personnel du Client sous les quinze (15) premiers jours du mois suivant le mois facturé.

## 5.4 – Modalités de paiement

Le paiement de l'Option Payante s'effectue par virement bancaire sur le compte de Chaintrust. Le détail du compte est spécifié sur les factures.

La facture est payable à réception.

## ARTICLE 6 - RESPONSABILITE

### 6.1 Conditions Générales

Chaintrust ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuels dommages causés au Client ou au tiers résultant :

- de tous cas de force majeure, fait du Client ou d'un tiers ;

- de perte, d'altération, de divulgation de données du fait du Client ou d'un tiers ;
- de l'intrusion de programme malveillant (non limitativement : virus, malware) ou de spam sur le terminal du Client ou son logiciel de messagerie ;
- d'interruption de l'accès au Logiciel en cas de maintenance du Logiciel et/ou du Site Internet par Chaintrust ;
- de la fiabilité des transmissions des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur le réseau Internet ;
- des temps de latence dû au réseau Internet ainsi que de l'utilisation d'Internet faite par le Client ;
- des coûts de connexion et/ou dépassement de forfait de connexion internet subit par le Client du fait de l'utilisation du Logiciel ou du Site Internet.

La responsabilité de Chaintrust ne pourra être engagée qu'à la condition que le Client rapporte la preuve d'une faute de Chaintrust. En pareille hypothèse, le dédommagement du Client ne saurait excéder la moitié des sommes versées par le Client à Chaintrust au titre de l'utilisation du Logiciel.

Chaintrust ne permet que l'extraction efficace et précise de Données qui sont rédigées dans l'alphabet latin standard et/ou qui contiennent des chiffres du système numérique européen. Chaintrust ne peut pas garantir l'extraction exacte des Données d'Éléments envoyés sous d'autres systèmes que ceux-ci. Si vous soumettez un Élément à Chaintrust à l'aide d'outils d'envoi électronique, cet Élément doit être configuré sous un Format de fichier pris en charge. Chaintrust ne peut pas traiter les Éléments qui ne sont pas envoyés sous un Format de fichier pris en charge.

Si vous envoyez des éléments illisibles, il se peut qu'ils ne soient pas traités correctement sur votre Compte. Vous reconnaissez que tous les éléments peuvent ne pas être saisis correctement sur votre Compte et que Chaintrust ne garantit en aucun cas l'exactitude du marquage ou la saisie des Données concernant les éléments envoyés. Chaintrust ne garantit pas l'exactitude des informations traitées automatiquement.

Si vous uploadez des Éléments accompagnés de notes ou d'autres informations au verso, il se peut que ces versos ne soient pas traités par Chaintrust.

## 6.2 Protection des données personnelles

Les Parties s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables à leur activité, notamment celles issues de la loi n° 78-17 « relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés » ainsi qu'à satisfaire à l'ensemble des obligations du règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD, ou encore GDPR, de l'anglais General Data Protection Regulation)

adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 concernant les traitements de données à caractère personnel qu'il constitue et/ou exploite ou fait exploiter conséquemment à l'utilisation du Logiciel.

Le Client fait son affaire de toute difficulté qui pourrait survenir du fait du non respect de ces obligations et s'engage à se conformer et à réaliser, tout au long du Contrat, les formalités et/ou démarches nécessaires au respect de la réglementation en vigueur, notamment celles qui seraient rendues nécessaires par l'évolution technique des Options. Les Parties rappellent qu'en application des dispositions ci-dessus, les données à caractère personnel ne peuvent faire l'objet d'une opération de traitement de la part d'un sous-traitant, que si celui-ci agit sous l'autorité du responsable du traitement, via une « instruction ». Les Parties conviennent de définir la notion d'« instruction », au sens des textes précité, comme étant acquise lorsque Chaintrust agit dans le cadre de l'exécution du Contrat

## ARTICLE 7 - RESILIATION

### 7.1 Résiliation du fait de Chaintrust

Chaintrust peut suspendre l'accès au Logiciel ou résilier le Contrat à tout moment sans qu'aucune indemnisation ne soit exigible par le Client, que ce dernier bénéficie de l'Option Payante ou non. En pareille hypothèse, Chaintrust est tenu de rendre les données relevant de la propriété du Client et qui ont été remises par le Client via le Logiciel. La résiliation du contrat est effective après réception par mail du Client de la notification de résiliation envoyée par Chaintrust.

### 7.2 Résiliation du fait du Client

Le Client peut résilier le Contrat :

- A tout moment, par simple notification par mail, s'il bénéficie de l'Option Gratuite
- A tout moment, par simple notification par mail, s'il bénéficie de l'Option Payante (aucun remboursement ne sera effectué)

### 7.3 Réversibilité

La résiliation a pour effet :

- L'invalidation des Identifiants du Client sur le Site internet de Chaintrust, rendant au Client l'accès impossible au Logiciel

- La mise à disposition par Chaintrust en téléchargement de toutes données propriétés du Client et déposées via le Logiciel

## ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent au plus strict respect du secret des affaires en ce qui concerne toute information transmise par l'autre Partie et dont elles ont pris connaissance, à l'occasion de l'exécution du Contrat. Les documents ou renseignements confiés par le Client, ainsi que les dossiers élaborés par Chaintrust, à l'aide de ces documents et renseignements, sont couverts par le secret des affaires. Toutefois, ne seront pas considérés comme confidentiels les informations, documents ou outils qui :

- étaient du domaine public au moment de leur divulgation ou sont tombés dans le domaine public sans qu'il y ait eu contravention aux présentes dispositions
- résultent de connaissances internes à l'une ou l'autre des Parties sans qu'il y ait eu violation par elle de la présente obligation de confidentialité
- ont été reçus de manière licite, par l'une ou l'autre des Parties, de tiers, sans obligation de confidentialité.

## ARTICLE 9 - DISPOSITIONS GENERALES

Chacune des Parties conservera à sa charge l'ensemble des frais et autres débours engagés par elle au titre des présentes, et au titre des opérations qui y sont stipulées. Les présentes ne pourront être modifiées par un avenant écrit et signé entre les Parties aux présentes. Les termes des présentes prévaudront sur toute stipulation contraire que comporterait tout autre document technique ou commercial, échangé entre les Parties, sauf accord exprès contraire des Parties. Le fait pour une Partie de tolérer un manquement quelconque de l'autre Partie dans l'exécution de ses obligations aux termes des présentes ne devra en aucun cas être interprété comme une renonciation tacite au bénéfice de ses autres obligations.

## ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Le droit applicable est le droit français. Sauf dans les cas d'urgence justifiant le recours au juge des référés, les Parties s'engagent, en cas de différend survenant dans le cadre de l'exécution du présent accord, à mettre en œuvre une procédure destinée à faciliter un règlement amiable le plus rapidement possible, avant de saisir le juge compétent. Si dans un délai de quinze (15) jours suivant la date de cette réunion aucune solution n'est trouvée, entérinée par un écrit signé des deux Parties, chaque Partie reprendra sa liberté

d'action

TOUTES DIFFICULTES RELATIVES A L'APPLICATION DES CGU SERONT SOUMISES, A  
DEFAUT D'ACCORD AMIABLE SELON LA PROCEDURE AMIABLE CI-DESSUS, AU  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS A QUI EST DONNEE COMPETENCE TERRITORIALE  
ET CECI MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE  
DEFENDEURS.